

Avec le mois de novembre arrive la période des pèlerinages dans les cimetières sur les tombes de nos défunts proches et parfois éloignés.

Le cimetière est un lieu de paix et de repos. C'est aussi avant tout un lieu de souvenir, un lieu où chacun peut se rappeler les bons moments passés avec ceux qui nous ont quittés.

Dans nos contrées occidentales le cimetière était sis autour de l'église et souvent y pénétrait. Le site s'est petit à petit expatrié hors les murs de nos cités pour des raisons d'hygiène. Parfois la cité a rattrapé ce lieu de mémoire mais elle n'y est pas rentrée. La vie trépidante de nos sociétés s'arrêtent aux portes de ce lieu qui est aussi souvent devenu un jardin.

Ce jardin des souvenirs est lui aussi menacé par le manque de place de nos métropoles. De plus en plus de tombes sont reprises par les communes. Lors de ces reprises c'est tout un pan de nos souvenirs qui s'en va. Certes il y a le souvenir personnel de chacun mais il y a aussi le souvenir collectif. Ce souvenir collectif est une partie de notre patrimoine culturel. Les monuments sont un reflet de nos sociétés à un moment donné. Il est important de les protéger aussi.

Le cimetière c'est la mémoire de nos anciens. Cette mémoire il convient de la conserver! L'informatique est un des outils qui doivent être usités pour cette conservation de notre mémoire individuelle et collective. Combien de collectivités détruisent les tombes de certains anciens illustres à leur époque et méconnus de nos jours, le plus souvent par manque de mémoire?

Il appartient à chacun de sauvegarder la mémoire de ceux qui ont marqué de leur empreinte la vie politique, scientifique, culturelle ou autre de notre pays ou de nos villages.

Nombreux sont les généalogistes qui œuvrent pour cette conservation en effectuant des relevés exhaustifs des lieux de sépultures. J'ai été l'un des premiers à reprendre l'appel de Jean-Marie THIÉBAUD, alors président de la FFG, pour relever les informations présentes dans les cimetières. Cela remonte à la fin des années 1990. CimGenWeb est né de cette volonté de préserver cette mémoire qui est aussi une source importante pour nos recherches.

CimGenWeb a vu croître significativement le nombre de relevés déposés au cours de cette dernière année. Comme un écho à la préoccupation de mémoire ce ne sont pas les départements peuplés qui sont mis en avant bien au contraire.

CimGenWeb c'est 340 000 entrées d'individus dont près de 28 000 pour l'Isère. Le travail de relevé est loin d'être fini et est ingrat car très souvent solitaire. Pourtant ce travail est nécessaire pour ceux qui viendront après nous. Il est important que nous soyons en mesure de transmettre l'histoire dans l'Histoire.

Une société commerciale ayant pignon sur rue a souhaité mettre en ligne des clichés de tombes. En dehors du fait choquant que cette exploitation commerciale implique, certains points de droits sont là pour poser les limites de cette initiative que je qualifierais de malheureuse.

CimGenWeb s'est toujours dès sa création interdit d'aller fleurter avec les limites de la légalité. C'est en partie pour cela que les photos n'y sont pas admises (hormis des tombes significatives ou de personnages célèbres). En effet la mise en ligne de clichés mets en jeu au moins deux éléments de droit.

Le premier étant le droit le respect de la propriété privée. En effet la concession dans un cimetière est considérée comme la propriété du concessionnaire.

Le second est le droit d'auteur du monument. En effet celui-ci est un travail d'art et son auteur est en droit d'en interdire la copie sous quelque forme que ce soit et d'autant plus si son nom n'est pas cité.

Pour respecter ces deux règles il devient évident que seul le concessionnaire peut mettre des clichés en ligne. Je pense que c'est bien ainsi. Un relevé n'est pas une galerie de photos.

En faisant ce choix de ne pas accepter de photos de tombes CimGenWeb donne à chacun la possibilité d'œuvrer pour cette mémoire collective dans l'intérêt collectif et individuel des chercheurs. Rien n'empêche un chercheur d'aller prendre lui-même la photo de la tombe de ses ancêtres (voire de solliciter l'entraide pour le faire).

Yannick Voyeaud pour Cimgenweb
18 octobre 2011